

# Programme National de Surveillance de la Qualité des Eaux de Baignade des plages du Royaume

## Mise à niveau des normes marocaines de surveillance

Norme marocaine NM 03.7.200	Norme Marocaine NM 03.7.199																								
<b>Objectifs</b>																									
Surveillance de la qualité des eaux	Surveillance de la qualité des eaux Réduction du risque sanitaire Gestion pro-active de la qualité des eaux Amélioration de la qualité des eaux																								
<b>Paramètres de surveillance</b>																									
<p>L'évaluation de la qualité des eaux de baignade du littoral marocain porte sur l'analyse des paramètres microbiologiques applicables et mentionnés par la directive <b>76/160/CEE</b> et transcrite par la norme marocaine de la qualité des eaux de baignade et ce, <b>selon les</b> modalités suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="114 986 1081 1238"> <thead> <tr> <th>Paramètres microbiologiques</th> <th>Valeurs guides (VG) UFC/100ml</th> <th>Valeurs impératives (VI) UFC/ 100ml</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coliformes fécaux (CF)</td> <td>100</td> <td>2000</td> </tr> <tr> <td>Streptocoques fécaux(SF)</td> <td>100</td> <td>400</td> </tr> </tbody> </table> <p>➤ VG : valeurs recommandées pour la détermination de la qualité des eaux ➤ VI : valeurs maximales admissibles pour juger la qualité des eaux de baignade</p>	Paramètres microbiologiques	Valeurs guides (VG) UFC/100ml	Valeurs impératives (VI) UFC/ 100ml	Coliformes fécaux (CF)	100	2000	Streptocoques fécaux(SF)	100	400	<p>L'évaluation de la qualité selon la nouvelle norme est appliquée aux analyses des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Escherichia coli</i> (selon la méthode ISO 9308-1)</li> <li>• <i>Entérocoques intestinaux</i> (selon la méthode ISO 7899-1)</li> </ul> <table border="1" data-bbox="1133 991 2107 1321"> <thead> <tr> <th>Paramètres</th> <th>Qualité Excellente</th> <th>Qualité Bonne</th> <th>Qualité suffisante</th> <th>Qualité insuffisante</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)</td> <td>≤100*</td> <td>≤200*</td> <td>≤185**</td> <td>&gt;500(**)</td> </tr> <tr> <td>Escherichia coli (UFC/100ml)</td> <td>≤250*</td> <td>≤500*</td> <td>≤500**</td> <td>&gt;185(**)</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Evaluation au 95<sup>e</sup> percentile ** Evaluation au 90<sup>e</sup> percentile</p>	Paramètres	Qualité Excellente	Qualité Bonne	Qualité suffisante	Qualité insuffisante	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	≤100*	≤200*	≤185**	>500(**)	Escherichia coli (UFC/100ml)	≤250*	≤500*	≤500**	>185(**)
Paramètres microbiologiques	Valeurs guides (VG) UFC/100ml	Valeurs impératives (VI) UFC/ 100ml																							
Coliformes fécaux (CF)	100	2000																							
Streptocoques fécaux(SF)	100	400																							
Paramètres	Qualité Excellente	Qualité Bonne	Qualité suffisante	Qualité insuffisante																					
Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	≤100*	≤200*	≤185**	>500(**)																					
Escherichia coli (UFC/100ml)	≤250*	≤500*	≤500**	>185(**)																					

## Classement

Eaux de classe A	Eaux de classe B
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Au moins 80% CF ≤ aux VG (100/100ml) ;</li> <li>✓ Au moins 95% des résultats CF ≤ VI (2000/100ml)</li> <li>✓ Au moins 90% des résultats en SF ≤ VG (100/100ml).</li> </ul>	L'eau est de qualité moyenne lorsque le nombre impératif fixé par la directive CF est respecté dans au moins 95% des prélèvements.
<b>Les eaux classées en catégorie A ou B sont conformes à la baignade</b>	
Eaux de classe C	Eaux de classe D
L'eau des points de surveillance pour laquelle la fréquence de dépassement du 5% ≤ VI (CF) ≤ 33,3%.	Les conditions relatives au VI pour les CF sont dépassées au moins une fois sur trois.
<b>Les eaux classées en catégorie C ou D ne sont pas conformes à la baignade</b>	

**Selon la NM 03.7. 200 la procédure du classement se fait annuellement**

		Entérocoques intestinaux			
		P95<100	P95>100 P95<200	P95>200 P90<185	P90>185
Escherichia coli	P95<250	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	P95<500 P95>250	Bonne	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	P95>500 P90<500	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante
	P90>500	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante

**Le classement de la qualité des eaux de baignade se fait sur Quatre années consécutives**

Cette norme renforce également le principe de gestion des eaux de baignade introduisant un profil des eaux de baignade, dont l'objectif consiste à **identifier** les **sources de pollution** susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs

### L'actualisation des profils

Classement des eaux de baignade	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Réexamens au moins tous les	4 ans	3 ans	2 ans

Dans le cas d'eaux de baignade classées précédemment comme de qualité excellente, le profil de baignade de doit réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité « bonne » ou « suffisante » ou « insuffisante ».